

Monsieur le Directeur de la DSCC 13
7, rue Gaspard Monge
13458 Marseille Cedex 13

Marseille, le 18 mars 2015

Objet : Préavis de grève.

Monsieur le Directeur,

Notre organisation syndicale vous informe du dépôt d'un préavis de grève sur l'ensemble des établissements courrier des Bouches-du-Rhône rattachés à la DSCC 13, à l'exception de la PIC MPA.

Le préavis fixe le début de la grève au samedi 28 mars 2015 à 0h00, pour une durée de 24h, et concerne l'ensemble des personnels fonctionnaires et contractuels de l'ensemble des établissements courrier des Bouches-du-Rhône rattachés à la DSCC 13 (tous services confondus), à l'exception de la PIC MPA, ainsi que tous ceux qui seront amenés à les remplacer.

Ce préavis de grève est motivé par les revendications suivantes :

- **Refus de la réduction significative des compensations liées au tri, acheminement et distribution des plis électoraux.**
- **Ouverture d'une véritable négociation sur le niveau de compensation et les contreparties permettant de faciliter la gestion des plis électoraux.**
- **Arrêt de la rétention du courrier des usagers opérée par les directions des établissements.**
- **Arrêt des menaces et pressions individuelles de la direction sur les agents, du type « on se reverra dans d'autres circonstances et ça se passera autrement entre nous... » et des demandes d'informations.**
- **Refus de la pause méridienne organisationnelle et de la remise en cause des avantages individuels liés à la pause rémunérée aux agents.**
- **Refus des innovations déprimantes de type DISTRI LIV, DISTRI MIX...**
- **Prise en compte des nouveaux services dans le dimensionnement des organisations de travail.**
- **Suppression ou réduction significative de la sécabilité (structurelle, additionnelle et inopinée).**
- **Arrêt de la baisse de trafic prévisionnelle forfaitaire, plaçant, à chaque réorganisation, les agents en situation de déséquilibre organisationnel.**
- **Recrutement en CDI des personnels sous CDD et/ou contrat d'intérim.**

Ce préavis vaut demande de négociation pendant la durée du préavis.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

Le secrétaire départemental adjoint
Yann Quay-Bizet

